

Prévenir et protéger

En France, la sécurité est d'abord une prérogative de l'Etat. Dans le cadre de ses missions, un agent de police nationale est habilité agent de police judiciaire ou officier de police judiciaire. Ces habilitations lui octroient des prérogatives, notamment pour mener des enquêtes, mais aussi pour user de compétences de forces publiques. La police municipale, elle, vient en complément de la Police nationale.



Ainsi, le Maire exerce des pouvoirs de police dans les domaines que sont l'habitat, la circulation et le stationnement, la protection des mineurs, l'environnement, l'urbanisme, les activités professionnelles, les loisirs ou encore la santé publique par exemple.

LES CHIFFRES CLÉS :

- **30 agents** qui assurent la prévention et la sécurité à Villeparisis
- **115 caméras** placées sur Villeparisis
- **3902 procès-verbaux** dressés par la Police municipale en 2023
- **1179 appels téléphoniques** reçus à la Police municipale
- **1 396 323€ de budget** de la Ville alloué à la sécurité en 2024
- **3541 mains courantes** enregistrées par les agents municipaux en 2023

La sécurité sur Villeparisis est un enjeu primordial pour le bien-être de ses habitants. Sur les dernières années, le chiffre de la délinquance a légèrement diminué sur la Ville. Cela s'explique notamment par l'investissement que la Ville a fourni pour renforcer le système de vidéo protection, le développement de moyens et d'actions de prévention, comme le recrutement de médiateurs, mais aussi grâce à une meilleure coordination des différents acteurs de la sécurité du territoire comme la Police nationale ou les sapeurs-pompiers.

La police municipale à votre service

Le rôle de la police municipale est de contribuer à assurer la tranquillité publique de Villeparisis. Pour mener à bien ses fonctions, la police municipale agit sous l'autorité du Maire et les agents de la police municipale sont des agents de police judiciaire adjoints et agents de la force publique, ce qui leur permet de constater des infractions aux lois et aux règlements imposées sur le territoire et de les réprimer.

Quelles sont leurs missions ?

- Une surveillance de la voie publique avec l'encadrement de manifestations en étant présents aux entrées et à l'intérieur des événements et la surveillance du bon ordre
- La sécurité routière en faisant de la prévention, la sécurisation des voies de circulation et l'égaré des animaux
- La salubrité publique avec notamment le traitement des dépôts sauvages, le brûlage des déchets végétaux...
- La tranquillité publique et l'intervention en cas de tapage, de conflits entre voisins ou encore la délivrance des permis de détention de chiens catégorisés
- La sûreté via l'intervention sur des actes de délinquance tels que des vols ou des dégradations et la constatation des infractions au code de la route
- Aider les habitants, porter assistance et secours aux personnes en difficulté, sensibiliser à l'éducation routière en milieu scolaire et récupérer les objets trouvés

La vidéoprotection, un moyen d'appui efficace

Depuis 2012, la Ville a opté pour la mise en place de caméras de vidéoprotection. Aujourd'hui, la Ville compte 116 caméras installées sur tout le territoire villeparisien pour un coût estimé à 2 millions d'euros. Situées dans le bâtiment de la police municipale, les deux opérateurs vidéo qui sont agréés et assermentés, observent et contrôlent les caméras. La vidéoprotection mise en place dans un but de prévention peut être utilisée pour de la vidéo-verbalisation. Chaque année, environ 600 vidéo-verbalisations sont dressées par les opérateurs pour des stationnements sur le trottoir ou les emplacements réservés aux transports de fonds. Les policiers municipaux, en plus de pouvoir s'appuyer sur la vidéoprotection, sont équipés d'une caméra-piéton permettant d'enregistrer les interpellations. Elle se porte de façon apparente sur l'uniforme. Les policiers municipaux ont l'obligation de prévenir leur interlocuteur lorsqu'elle est allumée. L'objectif est d'améliorer les relations entre habitants et la police municipale mais également d'apporter une preuve en cas de litige.

Une police municipale étudie et transmet

« Chargée d'assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité » d'après Michel Dupuy, chef de la Police municipale depuis 6 ans à Villeparisis, la police municipale doit notamment prêter serment auprès du Tribunal. Ils deviennent assermentés pour pouvoir exercer. Ils suivent une formation de dix jours obligatoires tous les 3 ou 5 ans en fonction de leur grade. Chaque année depuis 2020, deux agents de la police municipale effectuent des interventions dans les écoles de la ville. Cela permet de développer un lien dès le plus jeune âge entre les jeunes et la police municipale tout en faisant de la prévention sur la sécurité routière (quand il faut traverser, la bonne conduite en vélo...).

Contrôler et se faire respecter

L'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) exerce des missions de police sur la voie publique. Sa mission principale est de contrôler et de faire respecter le stationnement sur la commune. Il peut également demander la mise en fourrière d'un véhicule. Mais, ce ne sont pas ses seules missions. Il doit également veiller à faire respecter la propreté de l'espace public, participer à la protection de la voie publique lors d'événement et peut même vous aider à retrouver votre chemin. La Ville compte 4 ASVP. À la différence de la police municipale, les agents ne sont pas autorisés à porter des armes de catégories B et D.

L'opération "tranquillité vacances" porte ses fruits

Cette opération permet aux habitants de Villeparisis de partir en vacances l'esprit tranquille. En remplissant le [formulaire](#) 72h avant le départ, vous profitez donc d'un service gratuit où la police municipale se déplace devant votre domicile pour s'assurer que tout est en ordre. Depuis 2022, le nombre de Villeparisiens utilisant ce service est passé de 102 à 154 en 2024. Un chiffre qui montre que ce service est apprécié par les habitants.

Se rendre à l'école en sécurité

Chaque jour, 3342 écoliers se rendent dans les différentes écoles de la Ville. Afin qu'ils puissent arriver en toute sécurité, 7 agents de traversée scolaire sont présents aux abords des écoles pour sécuriser les entrées et sorties scolaires. Impossible de les louper ! Munis d'une chasuble jaune et d'un panneau stop, ils ont pour missions de prendre place au milieu de la route pour assurer la sécurité des piétons et arrêter les véhicules.

Le parking d'intérêt régional sécurisé

Situé dans le quartier du marché, non loin de la gare de Villeparisis, le parking d'intérêt régional est ouvert tous les jours gratuitement. Cinq gardiens surveillent ce parking de 420 places, notamment grâce à la vidéo protection. Ils ont pour missions de sécuriser les personnes et les biens, ainsi que d'entretenir, d'ouvrir et de fermer le parking.

Enfin, « [Voisins vigilants et solidaires](#) » est une plateforme gratuite pour les Villeparisiens, financée par la Ville, permettant grâce à son téléphone de prévenir ou d'être prévenu par ses voisins via un mail ou un sms d'un quelconque incident.

Infos pratiques

Police municipale : Maison de la sécurité et de la prévention

48, avenue du Général de Gaulle

01 64 67 52 86

Commissariat de police de Villeparisis

79, avenue du Général de Gaulle

En cas d'urgence, appeler le 17 ou le 112